

Pour ou contre La rénovation

Maison Espagnole à l'abandon

PLAIDOYER POUR LA VIEILLE MAISON ESPAGNOLE

La voilà en carte postale, la pauvre vieille et c'est très bien, mais ne pourrait-on pas faire plus ?

En séjour à Revin venant de Bretagne, j'avoue avoir été vivement intéressé par ce vestige de l'occupation espagnole.

Dans le même temps, un sentiment de tristesse s'est emparé de moi à la voir ainsi abandonnée et vouée, à brève échéance, à disparaître.

Pour l'étranger, elle a l'attrait des vieilles choses évocatrices du passé et sa disparition serait infiniment regrettable. Son remplacement par un immeuble moderne n'ajoutera rien au pittoresque et à la beauté de ce bord de Meuse où elle a vu le jour.

Ne se représentera-t-il pas un acquéreur pour la restaurer et lui donner vie ? Magasin de souvenirs, pâtisserie-salon de thé, café y seraient un cadre attrayant pour le commerce ; musée local, bibliothèque, salon de lecture, syndicat d'initiative y trouveraient également une place idéale.

Chez moi, en Bretagne, à Quimper, à Dinant, à Morlaix, à Landerneau et dans bien d'autres villes, toutes les vieilles maisons sont très recherchées par les commerçants. Elles font le charme des cités et attirent les touristes. Les propriétaires n'hésitent pas à leur restauration quels que soient les frais. Ils sont certains d'en tirer profit.

Pourquoi Revin n'ajouterait-il pas un atout touristique à son industrie ? En d'autres endroits, la magnifique Vallée de la Meuse est exploitée en ce sens. Revin ne sonne pas le glas de son trépas.

Louis LITTLEGOUACH, Lt Colonel en retraite
Dans le courrier « MAISON ESPAGNOLE »
(Ardenne Wallone N° 5)

Pendant une quinzaine d'années, partisans et adversaires de sa rénovation s'affrontèrent par voie de presse, par pétition, par fausses nouvelles, et de joutes électorales. Les adversaires mettent alors en avant le coût élevé de la dépense pour les finances locales.



La "Maison Espagnole" vivra-t-elle encore longtemps ?

Tous les Revinols connaissent la « Maison Espagnole » qui fait le coin de la rue Victor-Hugo et du quai Edgard-Quinet. Cette bâtisse vétuste, faite de bois et de torchis est inhabitée depuis des lustres.

A plusieurs reprises, responsables municipaux et services de sécurité en avalent demandé la démolition en raison des risques d'écroulement présentés par cette maison. Finalement, elle avait toujours réussi à survivre après qu'ait été invoqué son intérêt historique et touristique.

Mais on peut se demander quel est aujourd'hui l'intérêt de la « Maison Espagnole ». Plus personne ne se déplace pour aller contempler cette ruine grisâtre, prête à tomber

en poussière, aux fenêtres béantes ou condamnées par des planches clouées. En fait d'attrait touristique,

elle donne à l'endroit un petit air de bidonville plutôt rebutant. A quand le premier coup de pioche des démolisseurs ?

Journal l'Ardennais du 12.01.1975

Fichue baraque !

On reparle actuellement de la Maison Espagnole, cette bâtisse en ruine située à l'angle de la rue V. Hugo et du quai E. Quinet. Jamais les propriétaires successifs de la maison n'ont voulu la démolir, jamais non plus ils ne sont parvenus à trouver les fonds pour la restaurer. Pas plus l'actuel propriétaire que les autres. Chômeur de son état, il a été invité par la municipalité à prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent, notamment en raison de la menace d'effondrement d'une cheminée. Cette maison espagnole, c'est vraiment un cas !

Journal l'Ardennais du 24.01.1975

"La maison espagnole" présente un danger

Classée, elle ne peut être rasée

La « Maison Espagnole ». Une fois de plus, elle revient en question. Située à l'angle du quai E. Quinet et de la rue Victor-Hugo, elle a beaucoup plus l'aspect d'une ruine que d'un monument historique. Depuis belle lurette, elle n'est plus un attrait de premier ordre pour les touristes. Pourtant, avec elle, c'est tout un passé qui surgit, revient en mémoire. Le grand Condé, Louis XIII et Louis XIV, les Flandres, les guerres, que sais-je encore ? Vestige brillant du passé ? Non certes pas. Uniquement un témoin, en terre nordique, qui rappelle que les Flandres et l'Espagne un jour furent sous la même domination.

Une ruine dangereuse

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Cette ruine dangereuse, qui menace effondrement et dont on ne sait trop que faire. Le livrer au pic des démolisseurs, le condamner à disparaître ce que fut « leur » Revin. N'a-t-il pas, ce Revin, déjà bien été défigurée au cours des dernières décennies ?

En fait, nul doute que dans son état actuel, elle ne présente un sérieux danger. Déjà en juin 1971, un rapport d'expertise faisait ressortir les défauts : les linteaux du souassement sont fendus, des lézards importants sont visibles sur les murs extérieurs, les bols et planchers sont verrouillés et instables, un fléchissement est constaté. Des lors, deux solutions : ou la consolider, ou purement et simplement l'abattre ; c'est une question de sécurité, aussi bien pour ceux qui l'habitent que pour les passants, sur qui elle risque encore de s'effondrer.

Un curieux classement

Des lors, les Ets Arthur-Martin auxquels appartient toujours la maison espagnole avaient fait évacuer les occupants de ce logement. Dans le même temps, M. Rocheteau, maire à l'époque, prit un arrêté de péril. Cela signifiait la mise en demeure pour les Ets Arthur-Martin, d'abattre dans les meilleurs délais (trente jours) cette maison. Chez Arthur-Martin, on ne refusa pas. Dès lors, la procédure administrative fut entamée.

Au tribunal administratif cependant, l'arrêté municipal fut déclaré nul. Que s'était-il passé ? Les raisons de la nullité de cet arrêté étaient purement de forme. On tendrait plutôt à penser d'ailleurs qu'elles provenaient d'un point de fond. En effet, à l'époque où M. Rocheteau avait



fait procéder à l'expertise, il s'était assuré auparavant que la maison n'était ni classée, ni en voie de l'être. Or, dès la procédure entamée, une intervention a été faite. On ne saura jamais si elle fut intéressée sur le plan politique ou sur le plan culturel. Toujours est-il que peu avant le règlement du litige (alors que les deux parties semblaient bien d'accord sur la démolition), le maire de Revin fut avisé par le ministère des Affaires Culturelles que la Maison Espagnole était en voie de classement.

Bien sûr, il n'était plus question alors pour les autorités municipales de poursuivre une action puisque, on le sait, il est interdit de détruire une maison classée ou en voie de classement.

Pourquoi pas la sauvegarder ?

Depuis, M. Rocheteau est décédé. M. Istace qui lui a succédé ne s'est pas préoccupé outre mesure de ce problème. La maison elle, est toujours sur pied avec le danger qu'elle présente, avec aussi tout le passé qu'elle évoque. Un choix bien sûr difficile à faire. Reste la question de responsabilité en cas d'accident.

Du côté de la Ste Arthur-Martin, propriétaire des murs, le problème est classé. Cette maison n'offre d'intérêt que pour le franc symbolique pour lequel elle a été mise en vente au ministère des Affaires Culturelles. L'affaire en est là. Personne ne veut prendre de décision. Cela se comprend fort bien. Personne d'ailleurs finalement ne le peut. Alors ? Laissera-t-on ce péril subsister ? Toujours est-il que l'intervention faite fin 1971 auprès du ministère des Affaires Culturelles devrait servir à quelque chose. En tous cas, son auteur serait bien le responsable moral au moins d'un accident quelconque.

Mais si cette personne prenait ses responsabilités, ne devrait-elle pas aussi s'occuper de la remise

en état de ce bâtiment, car en fait, c'est bien là qu'est le problème. Puisque la maison est classée, elle ne peut être légalement démolie. A moins qu'un arrangement avec le propriétaire actuel, les Ets Arthur-Martin, parvienne à ce qu'une association à but non lucratif, voire une collectivité locale, puisse procéder au rachat à bon prix de cette maison dans le but de la remettre en valeur. Cela serait, du moins nous le pensons, la meilleure des solutions. Nombre de vieux et de jeunes Revinols en tous cas en seraient fort satisfaits.

Journal l'Ardennais du 05.10.1982

Patrimoine

Sept édifices ardennais protégés au titre des monuments historiques

Le ministère de la Culture et de la Communication vient de publier au Journal Officiel la liste des immeubles protégés en 1990 au titre de la législation sur les monuments historiques. Sept édifices des Ardennes figurent sur cette liste dont le château de Saint-Marceau et le haut-fourneau de Haybes.

La protection est légèrement différente selon que l'immeuble est « classé » ou « inscrit ». Les immeubles classés ne peuvent pas être détruits, modifiés, déplacés ou cédés sans l'accord du ministère de la Culture. Pour les bâtiments inscrits, la destruction, la modification ou le déplacement est soumis à l'avis du ministère quatre mois auparavant.

S'il s'y oppose, le ministère doit engager une procédure de classement. Il doit aussi être informé en cas de vente, légitime ou donation.

Pour la réalisation de travaux, la participation de l'Etat peut atteindre 50 % pour des immeubles classés et 40 % pour ceux inscrits. Des déductions fiscales sont accordées sur la part des tra-

vaut restant à la charge du propriétaire et sur certains frais (gardienage, entretien...). Ces déductions varient en fonction de l'ouverture ou non de l'édifice au public.

Enfin, les immeubles concernés sont exonérés de tout droit de succession ou de donation.

Les sept bâtiments des Ardennes sont, le château de Saint-Marceau (inscription) ; l'église de Carignan (classement) ; l'abbaye de Chéhéry à Chatel-Chéhéry (inscription) ; le château de Cornay (inscription) ; l'ancien manège militaire de Givet (inscription) ; le Haut fourneau du lieudit Bois-d'Hérée à Haybes (inscription conservatoire) et la maison espagnole 2-4 rue Victor-Hugo à Revin (inscription).



é (collégiale) de Carignan classée.

Journal l'Ardennais du 24.04.1991